

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU SIVOS MOULIDARS VIBRAC DU 2 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, deux décembre, à dix-huit heures trente, les membres du SIVOS MOULIDARS-VIBRAC, dûment convoqués le 26 novembre 2021 sont réunis à la Mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 06
Présents : 06

Présents : BAJOT Véronique, FLEURY VIGIER Roselyne, MOCOEUR Sylvie, GRIGNON Marie-Christine, LECOMTE Jean-Pierre, JOUANAUD Dominique,

Procuration : BONNIN Mylène à BAJOT Véronique

Madame FLEURY VIGIER Roselyne a été élue secrétaire de séance.

- **PROVISIONS IMPAYEES CANTINE :**

La Présidente rappelle au Comité Syndical que le SIVOS MOULIDARS VIBRAC a des impayés cantines, garderies et bus de certains administrés. Cependant, nous sommes dans l'obligation de provisionner à hauteur minimale de 15 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans. Par conséquent, nous devons approvisionner à hauteur de 85 €.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité d'approvisionner le compte 6817 à hauteur de 85 €.

- **DÉCISION MODIFICATIVE : SUBVENTION APE :**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical qu'il a lieu de prendre une décision modificative concernant la subvention de l'APE. En effet, en 2020, la subvention n'a pas été versée et nous avons procédé à une régularisation de cette subvention cette année. Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

022 : - 250 €	6574 : + 250 €
---------------	----------------

Le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à procéder au virement des crédits nécessaires.

- **PRIME AGENTS CONTRACTUELS :**

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que nos agents contractuels ne bénéficient pas de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises comme nos agents stagiaires ou titulaires. Au vu du travail effectué par l'agent contractuel (adjoint technique territorial) à l'école de Vibrac, il conviendrait de lui verser une prime exceptionnelle, calculé dans les mêmes conditions que l'IFSE.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'octroyer cette prime à l'agent contractuel travaillant à l'école de Vibrac et qu'elle soit calculée dans les mêmes conditions que l'IFSE.

- **MODIFICATION STATUTS DU SIVOS :**

Cette délibération sera reportée ultérieurement car suite au nouveau calcul de participation des communes, il faut que celui-ci soit d'abord voté par les conseils municipaux des communes adhérentes.

- **DÉCISION MODIFICATIVE : HONORAIRES :**

Cette délibération sera reportée ultérieurement

- **DÉCISION MODIFICATIVE : SUBVENTION APE :**

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que la direction des écoles a fait une demande d'octroyer une subvention supplémentaire à l'APE. En effet, le souhait serait d'acheter des fournitures pour Noël sur Amazon. Cependant, la mairie ne peut pas payer sur le site.

Il avait été convenu d'un montant de 350 € pour le budget de Noël aux écoles.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité, d'octroyer la somme de 350 € de subvention supplémentaire à l'APE.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- ATD 16 : La maintenance du parc informatique par l'entreprise CANOPÉ s'arrête au 31/12/2021. L'ATD propose ces services afin de reprendre cette maintenance. La délibération sera prise au prochain conseil.
- Le joint de la porte sera changé à la cantine à l'école de Vibrac.
- Pour un meilleur fonctionnement du lave-vaisselle aux écoles, un doseur a été installé à Moulidars et un doseur sera également installé à Vibrac par l'Entreprise Polyssac (Prestation gratuite).

La séance est levée à 20h15